

APPEL À PROJETS

FÊTE DE LA SAINTE-ÉCHELLE

ÉDITION 2026

Depuis plus d'un siècle, la ville de Cherbourg-en-Cotentin, et plus anciennement le territoire de Cherbourg-Octeville organise la traditionnelle fête de la Sainte-Échelle en l'honneur des métiers nécessitant l'utilisation d'une échelle.

Les 13 et 14 mai 2026, la ville de Cherbourg-en-Cotentin propose la mise à disposition du domaine public à une ou plusieurs associations régies par la Loi 1901 pour l'organisation de la fête Sainte-Échelle qui se tiendra sur l'espace de la commune déléguée d'Octeville, Place des Justes et alentours.

Cette manifestation dite familiale, proposera des animations gratuites sur deux jours, et valorisera le tissu associatif local (équipes, collectifs, structures et scènes locales).

La mise à disposition du domaine public donnera lieu à une autorisation d'occupation du domaine public, à des réunions préparatoires et à des visites techniques en présence d'élus et des services de la ville. L'appel à projets est ouvert **du 1er octobre au 6 novembre 2025**. Toute demande reçue au-delà de la limite ne sera pas étudiée.

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le rôle de la ville est de coordonner l'ensemble des manifestations organisées par des associations de Cherbourg-en-Cotentin responsables de leur projet.

Le candidat devra :

- Proposer un programme d'animations riche et varié pour toute la durée de l'événement, qui pourra donner lieu à une subvention dont la répartition se calculera en fonction de l'enveloppe financière et des projets ;
- Programmer des animations à destination des enfants (ateliers créatifs, jeux participatifs et sportifs, ...) en partenariat avec les structures de la collectivité volontaires (centres de loisirs, maisons de quartiers,...) ;
- Gérer une déambulation type retraite aux flambeaux et/ou un spectacle de pyrotechnie, respectant un périmètre de sécurité inférieur à 80 mètres, le mercredi soir ;
- Mettre en place un espace buvette et plusieurs stands de restauration portés par une ou plusieurs associations à proximité immédiate des lieux d'animation pour toute la durée de l'évènement ;
- Organiser des concerts et/ou spectacles gratuits dont un destiné aux enfants le mercredi et/ou le jeudi.

2 - SOUTIEN FINANCIER

Un budget global de 21 000 € est consacré à l'accompagnement des projets sélectionnés. Cette enveloppe devra permettre l'organisation d'évènements pendant toute la période concernée par l'appel à projets.

Le dépôt d'une demande de subvention engage l'association à fournir une fiche projet accompagnée d'un budget prévisionnel précis. Il convient de souligner l'importance pour les candidats de fournir un devis récent (de moins de six mois).

3 - SOUTIEN TECHNIQUE

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin pourra, sous conditions, apporter une aide technique et logistique dont la mise à disposition de matériel et de branchements électriques dans la limite des capacités du site.

4 - SOUTIEN EN COMMUNICATION

La ville de Cherbourg-en-Cotentin prendra en charge les supports de communication globale de l'évènement : affiches, relations presse, flyers, site Internet. Les associations seront invitées à relayer l'information de la manifestation.

5 - ASPECTS SÉCURITAIRES

Un travail en lien avec les services de la ville sera mené pour accompagner les associations à la conception de plans de sécurité clairs et détaillés des périmètres occupés.

Il est demandé de :

- Respecter les modalités de conservation du domaine public et de sécurité pour le public,
- D'assurer **une présence constante de bénévoles et, ou d'agents de sécurité pendant toute la durée de la manifestation**. Leur nombre sera déterminé par les services de sécurité et de sûreté.

6 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- 1er octobre 2025 : Mise en ligne de l'appel à projets.
- 6 novembre 2025 : Fin de l'appel à projets - clôture de réception des propositions.

(date limite des exposés 20 novembre)

- Mi-novembre : Étude des dossiers.
- Décembre : Réunion avec les associations dont les projets ont été retenus.
- Janvier / février : Réunions de coordination, élaboration du programme et des plans.
- Mars : Transmission des éléments au service communication.
- avril : Diffusion et communication sur le projet.
- 13 mai et 14 mai : Sainte Échelle.

7 - CONSTITUTION DU DOSSIER

- Une première partie décrira votre association, ses actions, son ou ses expériences passées.
- Un descriptif complet du projet devra être transmis, en complétant une fiche action détaillée, incluant : le type d'animation, le lieu, le jour et les horaires, le budget alloué à l'animation, ainsi que le public attendu.

8 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION OU ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS

- Être une association de Cherbourg-en-Cotentin et identifiée du service vie associative.
- Toute candidature reçue hors délais et ne répondant pas aux critères sus-mentionnés sera refusée.

9 - DÉPÔT DU DOSSIER

Par courrier :

M. le Maire de Cherbourg-en-Cotentin
Pôle Proximité Citoyenneté Culture
Service Vie Associative
Place Hippolyte Mars,
50120 Cherbourg-en-Cotentin

Par courriel :

amelie.aulnay@cherbourg.fr